LETTRE D'INFORMATION | NOV 2026
du SYNDICAT DES EAUX ET DE SERVICES AUXOIS-MORVAN
Maison de l'Eau et de la Biodiversité - 11 voie Georges Pompidou - 21140 SEMUR-EN-AUXOIS - Tél. 03 71 95 00 01 - accueil@sesam21.fr

La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

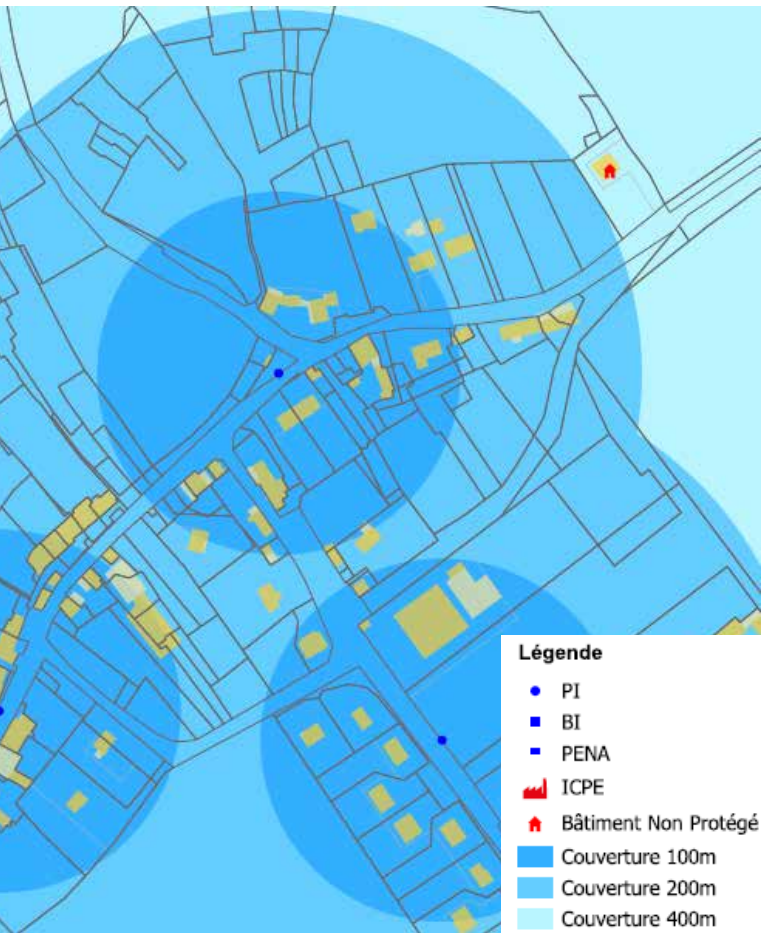


La défense incendie sur chaque commune est de **la responsabilité du Maire.**

Ces derniers ont confié l**a gestion et l'entretien du patrimoine de défense incendie au SESAM** pour assurer :

- **l'entretien des dispositifs et des sites** (vérification, graissage, mise en peinture, remplacement de pièce, débroussaillage autour des bâches incendie,...) ;
- **le pesage** (mesure du débit et de la pression) des poteaux incendie ;
- l**e renouvellement des poteaux** quand cela est nécessaire ;
- **le contrôle de niveau des réserves incendie** de plus de 60m3 ;
- **un contact permanent** avec les services du SDIS 21.

Exemple de schéma directeur de DECI



L'analyse des risques

L'analyse des risques permet **de définir les besoins en eau** pour lutter contre l'incendie.

Le SDIS 21, dans son **Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie,** prend en compte plusieurs critères comme **l'activité des bâtiments** (habitation, bâtiment agricole, industrie, ...), **l'isolement des bâtiments** par rapport à leurs environnements proches, **les matériaux de construction**, **la surface et les niveaux** (RDC, 1 étage, ...).

En prenant appui sur cette règlementation , le SESAM réalise actuellement **l'état des lieux des risques** de chaque commune et **le met en adéquation** des moyens de défense disponibles. Cette analyse permet aux élus **d'étudier les risques à prendre en compte et de fixer,** en fonction de ces risques, l**a quantité et l'implantation des Poteaux, Bouches ou Réserves nécessaires** à leur défense incendie.
La pose **de moyens de défense incendie supplémentaire,** pour une amélioration de la situation, **reste à la charge de la commune.** Le SESAM offre son assistance technique pour la mise en oeuvre de ces moyens et l'obtention de subventions.